

N° 00064  
du Registre  
des Arrêtés  
A/LMM/AV/2025

**Objet** : Délégation de signature pour la réception, la cession et l'acquisition de véhicules -  
Monsieur Emmanuel GUILLET- Gestion Patrimoine Roulant - Direction Architecture et Régies  
Techniques

## **ARRÊTÉ**

### **LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE, COMMUNAUTE URBAINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature par arrêté aux responsables de services communautaires ; et précisant que ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu la délibération n° 6 du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Président et attribuant au Président la possibilité de déléguer sa signature à, certains agents responsables de services communautaires,

Considérant les multiples obligations de l'exécutif communautaire et la nécessité de prendre toute disposition pour le bon fonctionnement des services et la gestion des affaires de la communauté urbaine,

Considérant que toute délégation de signature s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de l'exécutif ;

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – La signature des actes concernant la réception, la cession et l'acquisition de véhicules, est déléguée à Monsieur Emmanuel GUILLET, Responsable du Patrimoine Roulant au sein de la Direction Architecture et Régies Techniques, à savoir :

- Formalités administratives d'immatriculation de véhicules
- Demandes de certificats d'immatriculation de véhicules neufs
- Certificats de cession pour l'acquisition et la cession de véhicules d'occasion
- Cartes grises des véhicules acquis et cédés

**Article 2** – Monsieur Emmanuel GUILLET exercera cette délégation sous l'autorité et le contrôle du Président, qui pourra à tout moment la modifier ou la retirer.

**Article 3** – Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Emmanuel GUILLET, publié conformément aux règles en vigueur, et notifié aux services compétents pour l'exécution.

**Article 4** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 02 avril 2025

Le Président,

*Signé par Stéphane LE FOLL*

Stéphane LE FOLL  
Maire du Mans,  
Ancien Ministre